



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des sécurités
Service interministériel de défense
et de protection civiles**

ALERTE DES MAIRES

Le préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France ci-jointes et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de l'

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU ORANGE

pour le phénomène **VENT VIOLENT** pour les communes de la Charente.

Durée prévue du phénomène météorologique :

Jeudi 21 novembre de 12h à 21h

Situation actuelle :

Le ciel est nuageux à la mi-journée, et de rares averses se produisent sur la Charente limousine et le Confolentais ainsi que sur le sud du département. En fin d'après-midi, le temps est sec, des éclaircies se forment, parfois belles, mais des nuages persistent. En milieu d'après-midi, vent d'Ouest modéré, sur le nord Charente ; atténuation ensuite. Températures maximales : entre 9 et 11 degrés.

Evolution prévue :

Le matin, le ciel est couvert et il pleut. L'après-midi, le temps s'améliore lentement. Des éclaircies se forment progressivement sur le Cognacais, sur l'Angoumois ainsi que sur le nord Charente. Le temps reste maussade jusqu'en fin de journée, sur le sud-Charente. Pour la nuit : Les étoiles sont parfaitement visibles toute la nuit, avec seulement quelques nuages dans le ciel. Quelques averses sont toutefois possibles en début de soirée, sur le sud-Charente. Le maximum de pluie attendu est de l'ordre de 30 millimètres sur le sud-Charente. En journée, vent de Sud à Sud-Ouest virant Ouest, assez fort ; puis faiblissant. Rafales atteignant 95 km/h. Températures maximales pour le jour : de 14 à 15 degrés.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de la situation

soit sur le site www.meteo.fr

soit au 05 67 22 95 00

Il est demandé à chaque maire de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'interdire les manifestations de plein air prévues dans leur commune ;
- d'évacuer les chapiteaux ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

A Angoulême, le 20 novembre 2024

Pour le préfet et par délégation,

Le chef du SIDPC



Pierre GE